

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

AMENDEMENT

N ° AC168

présenté par

M. Daniel, M. Sempastous, M. Fugit, M. Vignal, M. Le Gac, M. Anato, Mme Lardet,
M. Kokouendo, Mme Pouzyreff, Mme Rossi et M. Gaillard

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 20, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.